

- ① Je choisis une activité à Olivet
- ② Je choisis le mode de prise en charge ,
en fonction de cela je me munis des justificatifs demandés ci dessous

AIDE A L'ADHESION SPORTIVE ET CULTURELLE ENFANTS

Pour les enfants olivetains
âgés de 6 à 17 ans
et ayant
un quotient familial inférieur
ou égal à 710€

Bénéficiez d'une prise en charge
de 100€ maximum pour une
activité pratiquée dans une
structure olivetaine



Prise en charge **sans avance du paiement**

L'aide sera versée à la structure sportive ou culturelle

Pour cela j'ai besoin :

- Du justificatif d'inscription de mon enfant à la structure de loisirs mentionnant le coût total de l'activité
- D'une attestation CAF mentionnant le quotient familial du mois en cours et les nom, prénom, date de naissance de mon enfant
- Le RIB de la structure

Un échange entre le CCAS et la structure pourra avoir lieu si nécessaire

Prise en charge **avec avance du paiement puis remboursement**

Le CCAS me verse l'aide directement

Pour cela j'ai besoin :

- Du justificatif d'inscription de mon enfant à la structure de loisirs mentionnant le coût total de l'activité et le montant que j'ai déjà réglé
- D'une attestation CAF mentionnant le quotient familial du mois en cours et les nom, prénom, date de naissance de mon enfant
- Mon RIB

③ **JE TRANSMETS LES DOCUMENTS AU CCAS AVANT LE 15 NOVEMBRE 2026**

- A l'accueil du service Batiment E de la mairie 283 rue du Général de Gaulle à Olivet
- Par email à l'adresse social@olivet.fr